**Synthèse des prises de position du mouvement Appel Citoyen**

1. **Préambule**

AC propose que le préambule commence par « Nous, Peuple du Valais, libre et souverain, croyant en Dieu ou puisant nos valeurs à d’autres sources… (suite conformément à la proposition de la majorité de la commission).

1. **Structure territoriale**

AC soutient l’idée d’un découpage en 6 régions organisées autour des villes-centres.

1. **Environnement sain**

AC soutient l’idée d’un droit fondamental des habitant-e-s. du Valais de vivre dans un environnement sain et harmonieux.

1. **Protection de la sphère privée**

AC soutient l’idée d’un droit fondamental à la protection de la sphère privée dans le monde numérique.

1. **Soutien de l’Etat à la formation professionnelle**

AC soutient l’idée d’un droit fondamental à un soutien de l’Etat pour une formation en vue d’une insertion ou d’une réinsertion dans le monde du travail.

1. **Age du droit de vote**

AC propose que l’âge de votre soit abaissé à 16 ans et le droit d’être élu à une charge publique soit maintenu à 18 ans.

1. **Droit de vote des étrangères et des étrangers au plan communal**

AC propose que le droit de vote au plan communal soit accordé aux personnes étrangères titulaires d’une autorisation d’établissement (permis C) et domiciliées dans le canton depuis au moins un an.

1. **Droit d’éligibilité des étrangères et des étrangers au plan communal**

AC propose que le droit d’être élu à une charge publique au plan communal (p. ex. Conseil communal) soit accordé aux personnes étrangères titulaires d’une autorisation d’établissement (permis C) et domiciliées dans le canton depuis au moins un an.

1. **Motion populaire**

AC soutient l’idée de l’instrument de la motion populaire adressée par 200 citoyen-ne-s au Grand Conseil qui la traite comme une motion parlementaire.

1. **Transparence de la vie politique**

AC soutient l’idée de la transparence du financement de la vie politique. Il propose d’ajouter que « les partis politiques sont tenus de publier leurs budgets et comptes annuels, leurs budgets et comptes de campagnes, de même que l’identité des personnes ayant participé dans un large mesure à leur financement. Les membres élus des autorités cantonales publient, au début de l’année civile les revenus qu’ils tirent de leur mandat ainsi que les revenus des activités en lien avec celui-ci ».

1. **Congé parental**

AC soutient l’idée qu’en l’absence d’un congé parental fédéral, l’Etat mette en place un dispositif de congé parental cantonal.

1. **Processus de naturalisation**

AC soutient l’idée de garantir des procédures de naturalisation uniformes dans toutes les communes du canton, simples, rapides, et pour lesquelles seuls les frais administratifs sont perçus.

**S1 Double frein aux dépenses et à l’endettement**

AC soutient l’idée d’un assouplissement de cet instrument.

1. **Imposition individuelle des personnes physiques**

AC soutient l’idée d’une imposition sur une base individuelle – chaque personne remplit une déclaration d’impôt et est imposée sur son revenu individuel.

1. **Neutralité carbone**

AC soutient l’idée de l’inscription dans la Constitution cantonale d’un objectif de neutralité carbone.

1. **Agriculture biologique**

AC soutient l’idée de l’encouragement aux activités agricoles respectueuses de l’environnement incluant la transition vers une agriculture biologique.

1. **Représentation des femmes et des hommes au sein des autorités politiques**

AC soutient l’idée de rajouter des instruments contraignants dans la Constitution visant à garantir une représentation plus équilibrée des femmes et des hommes au sein des autorités politiques, mais aussi « aux postes de décision dans les entreprises, les personnes morales publiques et parapubliques ».

1. **Election du Grand Conseil : sous-circonscriptions électorales**

AC soutient l’idée d’un Grand Conseil élu au système proportionnel simple au sein de 6 circonscriptions électorales organisées autour des villes.

1. **Grand Conseil : nombre de député-e-s suppléant-e-s**

AC soutient l’idée d’un Grand Conseil composé de 100 député-e-s et de 50 suppléant-e-s.

**S2 Grand Conseil : quorum**

AC propose de supprimer le quorum pour du Grand Conseil. Il propose que « pour atténuer les disparités entre régions, la loi peut prévoir un mécanisme spécial, respectueux d’une représentation démocratique équitable de tous les partis en présence ».

1. **Election du Conseil d’Etat**

AC soutient l’idée d’un Conseil d’Etat composé de 7 membres élus au scrutin proportionnel, par le peuple en même temps que le Grand Conseil.

1. **Conseil d’Etat : garantie de sièges**

AC soutient l’idée d’un Conseil d’Etat composé de 7 membres, avec une garantie qu’un membre au minimum soit choisi par région (Haut-Valais, Valais central, Bas-Valais).

1. **Conseil d’Etat : destitution**

AC soutient l’idée de l’instauration dans la Constitution cantonale d’un mécanisme de destitution ou de révocation d’un membre du Conseil d’Etat.

1. **Coordination intercommunale au niveau régional**

AC soutient l’idée de nommer une personne par région chargée de la coordination intercommunale, des liens avec le canton et de présider la conférence des président-e-s de commune élue par la population des communes de la région concernée.

1. **Autorités judiciaires : durée des mandats**

AC soutient l’idée que les membres des autorités judiciaires soient nommés ou élus pour une durée indéterminée, avec possibilité de révocation.

1. **Justice de paix**

AC soutient l’idée du remplacement de la fonction de juge de commune élu par le peuple par la nomination d’un juge de paix professionnel nommé par le pouvoir judiciaire par arrondissement.

1. **Tribunal du droit de la famille**

AC soutient l’idée de la création d’un tribunal du droit de la famille rattaché au tribunal d’arrondissement.

1. **Cour environnementale**

AC propose la création d’une cour environnementale cantonale chargée de trancher les questions importantes relatives au droit de l’environnement et au droit de la protection de la nature et du vivant avec la formulation suivante : «  Il existe pour tout le canton une Cour environnementale chargée de trancher sur le plan civil, pénal ou administratif les questions de droit environnemental et de droit de la protection de la nature et du monde vivant ».

1. **Cour des comptes**

AC propose la création d’une Cour des comptes, organe indépendant de contrôle de toute l’activité publique, notamment sous l’angle de la performance.

1. **Conseil général**

AC soutient l’idée d’un Conseil général institué pour les communes de plus de 5000 habitant-e-s, sauf si le corps électoral y renonce par scrutin populaire.

1. **Conseil bourgeoisial**

AC soutient l’idée que les bourgeoisies devraient être obligées d’élire un conseil bourgeoisial distinct du conseil communal.

1. **Relation Etat-Eglises**

AC propose que le statut de personne juridique de droit public soit accessible à toutes les collectivités religieuses qui en font la demande expresse et qui remplissent les conditions fixées par la loi.

1. **Autres communautés religieuses**

AC soutient l’idée que l’Etat puisse accorder aux autres communautés religieuses un statut d’intérêt public si leur importance sociale le justifie.

Sion, le 1er mars 2021/JYR